

Plan d'action 2015-2018

POUR UNE PARTICIPATION ÉGALITAIRE DES FEMMES ET DES HOMMES À LA VIE DE MONTRÉAL



Montréal 

TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire de Montréal.....	2
Mot du directeur général	3
Introduction	4
Reconnaître l'apport des Montréalaises au développement de Montréal	9
Axe 1 : La gouvernance.....	11
Axe 2 : La Ville, employeur	15
Axe 3 : Les services aux citoyennes.....	17
Axe 4 : Les femmes, moteur de développement économique.....	20
Axe 5 : Les Montréalaises sur la scène internationale.....	21
Conclusion	22
Mise en œuvre et suivi du plan d'action	23

MOT DU MAIRE DE MONTRÉAL

Le 17 mai 2012, la Ville de Montréal a proclamé Jeanne Mance fondatrice de Montréal à l'égal de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve. Voilà un jalon important dans la reconnaissance de l'apport des femmes au développement de notre ville. L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale à la Ville de Montréal. Elle est aussi l'une des valeurs essentielles inscrites dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités. C'est pourquoi nous mettons en place des mesures permettant d'atteindre cette égalité, tant au sein de l'Administration municipale que de la population.



Bien qu'il y ait une égalité de droit entre toutes les citoyennes et tous les citoyens de notre ville, il faut poursuivre nos efforts pour atteindre une égalité de fait. La contribution égalitaire des femmes et des hommes dans toutes les sphères de l'activité humaine, autant dans la vie politique, sociale, économique que culturelle, est nécessaire et les nombreuses actions mises en place par l'Administration municipale vont dans ce sens.

Je suis très heureux de vous présenter le deuxième plan d'action de la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*. Fruit d'une collaboration entre les services, les directions et les arrondissements, il présente les actions que nous comptons mettre de l'avant d'ici 2018. Ces projets s'inscrivent dans l'un ou l'autre des cinq axes de cette politique.

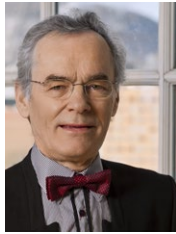
Au cours des prochaines années, la réalisation des nombreuses actions présentées ici favorisera une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Coderre', written over a light blue horizontal line.

Denis Coderre
Maire de Montréal

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En adoptant la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de*



Montréal, en 2008, l'Administration municipale confirmait l'importance accordée aux valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes. Si, à ce jour, Montréal demeure une ville phare en matière de condition féminine, c'est que nous nous sommes fermement engagés à offrir une qualité de vie enviable aux Montréalaises de tous âges et de tous horizons. L'égalité entre les femmes et les hommes est fondamentale à l'avancement démocratique et au déploiement culturel, social, économique et international de la Ville de Montréal.

Des gestes significatifs ont été posés au cours des dernières années en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le bilan du premier plan d'action nous aura permis de prendre la mesure du chemin parcouru depuis l'adoption de la politique en 2008. La progression est significative, mais il n'en demeure pas moins que nos efforts doivent être maintenus, voire accentués afin que les Montréalaises de tous les horizons soient présentes dans l'ensemble des sphères d'activité de la ville. La contribution égalitaire des femmes et des hommes est nécessaire au bon développement de Montréal et à son rayonnement.

Nos avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sont le fruit d'un travail concerté de plusieurs années de l'ensemble des services et des arrondissements. Nous devons ce succès à notre volonté d'agir pour rehausser la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens afin de faire de Montréal une ville solidaire et inclusive.

Ce deuxième plan d'action démontre la volonté affirmée de l'Administration de tendre vers l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en assurant une prestation de services qui prend en compte les besoins différenciés des femmes et des hommes. Les actions présentées nous mèneront, en 2018, à une ville de plus en plus égalitaire.



Alain Marcoux
Directeur général

L'adoption d'une politique d'égalité dans une municipalité ou une organisation vise à établir les balises qui permettront de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle vient reconnaître officiellement la préoccupation qu'accorde une municipalité ou une organisation à l'égalité dans sa gouvernance et ses services.

Source : Secrétariat à la condition féminine, L'égalité au cœur des municipalités, dépliant d'information, 2013

INTRODUCTION

L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur reconnue au Québec comme sur la scène internationale. Ce principe se fonde sur une série de documents qui en affirment l'importance. À Montréal, la Charte montréalaise des droits et responsabilités est l'instrument qui confirme l'importance que revêt cette valeur. Dans cette charte, la Ville de Montréal s'engage à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes, à favoriser la représentation des femmes de toutes les origines au sein des instances consultatives et décisionnelles et à soutenir, avec les partenaires du milieu, des mesures spécifiques pour la sécurité des femmes.

Si l'égalité de droit est atteinte, on ne peut en dire autant de l'égalité de fait. De nos jours, les femmes et les jeunes filles vivent encore de nombreuses discriminations sur lesquelles il faut continuer d'agir pour permettre leur participation pleine et entière à la société.

L'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes à Montréal s'inscrit dans une longue tradition. Les nombreux gestes posés visent, chaque fois, sa prise en considération par les élu-e-s et le personnel administratif dans l'ensemble des domaines d'intervention de la Ville.

En 2008, la Ville de Montréal adoptait la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*¹. Elle se décline en cinq axes :

1. La gouvernance
2. La Ville, employeur
3. Les services aux citoyennes
4. Les femmes, moteur de développement économique
5. Les Montréalaises sur la scène internationale

Le bilan du premier plan d'action couvrant la période 2008-2012 nous a permis de prendre la mesure du chemin parcouru depuis l'adoption de la politique et de réfléchir à des engagements qui s'inscrivent dans la continuité. Ce deuxième plan d'action traduit les objectifs de cette politique en actions concrètes et propose des réponses aux besoins des Montréalaises. Les années qui séparent ces deux plans d'action s'inscrivent dans la continuité; la Ville a continué d'œuvrer en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a continué d'apporter son soutien à de nombreux organismes communautaires travaillant auprès des femmes de toutes origines et de tous horizons, l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes s'est poursuivie, et des efforts ont été faits afin de valoriser les emplois traditionnellement masculins auprès des femmes.

Au cours des prochaines années, la Ville accentuera ses efforts afin d'atteindre la parité dans ses différentes instances. Au sein de l'Administration municipale, de nombreuses mesures continueront d'être mises en place afin de soutenir la présence des femmes dans toutes les sphères d'intervention : plan d'action en accès à l'égalité en emploi, accession des femmes à des postes cadres, emplois non traditionnels, conciliation travail-famille.

La Ville s'est engagée à implanter, de manière progressive, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) comme outil

La Charte montréalaise des droits et responsabilités stipule en son article 16 g) que la Ville de Montréal s'engage à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes. L'article 1 indique par ailleurs que la ville constitue un territoire et un espace de vie où doivent être promues la dignité et l'intégrité de l'être humain, la tolérance, la paix, l'inclusion ainsi que l'égalité entre toutes les citoyennes et tous les citoyens.

¹On peut consulter la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* à l'adresse ville.montreal.qc.ca/egalite

de gouvernance et comme moyen d'améliorer l'offre de services à la population. L'implantation de cet outil d'analyse se poursuivra dans le cadre de ce plan d'action. Déjà, des centaines de membres du personnel de la Ville ont été formés en la matière. Au cours des prochaines années, l'offre de formation à l'ADS sera maintenue. En répondant aux besoins ciblés et différenciés de la population, nous assurons une prestation de services qui reflète la réalité tout en favorisant une gestion optimale des ressources humaines et financières.

Au plan économique, la présence des femmes au sein des conseils d'administration des Centres locaux de développement (CLD) sera renforcée.

Enfin, sur la scène internationale, la Ville continuera de faire la promotion de la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, tant auprès des délégations étrangères qu'elle accueille qu'au moment où elle est reçue à l'étranger lors de différentes missions. L'égalité entre les femmes et les hommes sera aussi promue dans le cadre du Programme municipal de coopération Haïti-Canada, ainsi que dans toute autre occasion de collaboration internationale.

Des instruments favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour venir en appui à sa politique d'égalité, la Ville a également adopté deux politiques concomitantes susceptibles d'améliorer les conditions et la qualité de vie des Montréalaises : la [politique familiale](#) et la [politique municipale d'accessibilité universelle](#).

D'importantes sommes ont été investies dans les dernières années afin de doter les installations municipales d'équipements destinés aux jeunes familles. Bien que ces aménagements soient destinés à l'ensemble de la famille, ce sont encore majoritairement les femmes qui les utilisent. En facilitant les sorties en famille, ces équipements permettent aux mères de sortir de l'isolement et de créer de nouveaux réseaux.

L'accessibilité des lieux de services et des communications municipaux permet aux personnes à mobilité réduite, parmi lesquelles on compte notamment les mères avec des poussettes et les personnes âgées, qui sont majoritairement des femmes, de prendre part aux activités offertes et de vivre pleinement leur citoyenneté.

Le partenariat : l'une des clés de la réussite

Pour viser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Ville peut compter sur de nombreux partenaires avec qui elle collabore pour mener à bien divers projets :

- La Conférence régionale des élus de Montréal
- Le Conseil des Montréalaises
- Le Conseil interculturel de Montréal
- Le Conseil jeunesse de Montréal
- Le Forum jeunesse de l'île de Montréal
- Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
- Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- Le Secrétariat à la condition féminine
- Les centres locaux de développement (CLD)
- Les nombreux organismes communautaires

Communiquer en faveur de l'égalité

Communiquer en faveur de l'égalité peut se traduire, notamment, par l'adoption de la rédaction épïcène dans les communications de la Ville. Pour y parvenir, différents procédés rédactionnels peuvent être utilisés.

Ainsi, les femmes et les hommes sont représentés de manière plus équitable dans les communications écrites ou orales par l'utilisation un langage plus inclusif qui reflète la composition la population montréalaise.

À cet effet, le Service des communications développera un programme de séances de sensibilisation à la rédaction épïcène, en plus d'outils servant à accompagner son personnel.

Faire rayonner la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* et promouvoir les actions menées par la Ville de Montréal en faveur de l'égalité

Depuis son adoption en 2008, la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* a permis de nombreuses avancées en matière d'égalité. Elle est aussi souvent citée en exemple et fait de Montréal une ville pionnière en la matière.

Néanmoins, nous constatons que ces efforts ne sont pas connus de la population. C'est pourquoi nous proposons de faire rayonner ces actions en développant une stratégie de communication qui permettra à la population et à nos partenaires de mieux connaître les avancées en matière d'égalité à Montréal.

Des données différenciées pour mieux connaître la population montréalaise

Les données statistiques nous permettent de mieux connaître la population. Lorsqu'elles sont différenciées, elles permettent une lecture fine de la réalité en illustrant les différences qui existent entre les femmes et les hommes pour une situation donnée. Elles mettent en relief les disparités existantes et les particularités propres aux femmes et aux hommes. Ces statistiques sont par ailleurs l'un des préalables à l'analyse différenciée selon les sexes et l'une des conditions de réussite de son implantation.

C'est dans cette optique que Montréal en statistiques constituera des banques de données, ventilées selon les sexes, sur la population de l'agglomération de Montréal.

Rappelons que Montréal en statistiques n'est pas producteur de données et dépend donc de ses organismes partenaires quant à la disponibilité des données sexuées, disponibilité qui influencera la fréquence à laquelle seront produites par la Ville les statistiques ventilées selon les sexes.

Réfléchir ensemble à l'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal

Dans les prochaines années, la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* sera revue afin de répondre aux changements et évolutions qui ont eu cours depuis son adoption en 2008.

Qu'est-ce que la rédaction épïcène?

Selon l'Office québécois de la langue française, un texte épïcène est : « un texte qui met en évidence de façon équitable la présence des femmes et des hommes, tout en préservant la lisibilité et l'intelligibilité du texte, donc sans nuire à la lisibilité et à la bonne compréhension de celui-ci. L'adjectif épïcène signifie : « qui conserve la même forme au masculin et au féminin ».

On peut avoir recours à des procédés de rédaction variés. Par exemple, en utilisant des noms neutres : nous écrivons alors la population montréalaise plutôt que les Montréalaises et les Montréalais.

Dès 2015, le Service de la diversité sociale et des sports se penchera sur la révision de cette politique et invitera les services, les directions, les arrondissements et les partenaires à réfléchir aux orientations que pourra prendre le document.

Une rencontre de travail annuelle sera aussi organisée afin de discuter des avancées et collaborer sur divers dossiers portant sur le présent plan d'action. Elle sera aussi l'occasion de réfléchir et discuter sur les enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes à Montréal et alimenter la nouvelle politique.

Ce nouveau projet de politique d'égalité entre les femmes et les hommes sera soumis, pour consultation, à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise.

RECONNAÎTRE L'APPORT DES MONTRÉALAISES AU DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

Les Bâtiſseuses de la cité

La Ville de Montréal lançait en 2011, à l'occasion du 100^e anniversaire de l'internationalisation de la Journée internationale des femmes, la série Les Bâtiſseuses de la cité afin de rendre hommage à des Montréalaises, d'hier et d'aujourd'hui, qui ont contribué de manière remarquable au développement de Montréal. Jusq' en 2017, année où Montréal célèbrera son 375^e anniversaire, la Ville soulignera l'apport indéniabſe des femmes de différents horizons à l'édification de notre ville.

La toponymie

La toponymie est à la fois l'ensemble des noms de lieux d'une région ou d'une ville et l'activité qui consiste à nommer les lieux publics. À Montréal, la toponymie qui découle de décisions prises au cours des siècles derniers est constituée de plus de 6 000 noms. Parmi ceux ci, moins de 10 % rappellent spécifiquement des femmes alors qu'environ la moitié font appel à des noms d'hommes (les autres toponymes rappellent des familles entières, ne tirent pas leur origine de noms de personnes ou sont de provenance inconnue).

Les femmes sont donc sous-représentées dans la toponymie existante. Ce constat préoccupe la Ville qui agit depuis la fin des années 1980 sur sa toponymie contemporaine de manière à ce que celle-ci reflète mieux les valeurs d'égalité de la société actuelle. Cette préoccupation a d'ailleurs été énoncée dans la Politique du patrimoine adoptée en 2005 qui rappelait l'importance de privilégier l'attribution de toponymes évoquant notamment les groupes moins bien représentés, comme les femmes, les autochtones et les communautés culturelles.

Bien que la parité dans la toponymie existante ne puisse être atteinte au rythme actuel de 35 nouvelles décisions par année, les noms de femmes ont représenté 30 % des nouvelles dénominations faisant appel à des noms de personnes au cours des cinq dernières années (2010-2014). Pour atténuer l'écart qui subsiste, la Ville mise sur la sensibilisation et la mobilisation des arrondissements et unités administratives qui sont parties prenantes des décisions du conseil municipal en matière de toponymie afin que soient privilégiés les noms de femmes lorsque le choix se présente.

En 2011, c'est la pionnière des balbutiements de la métropole, Jeanne Mance, qui a été proclamée Bâtiſseuse de la cité. Elle a aussi été reconnue, l'année suivante, fondatrice de Montréal, à l'égal de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve.

En 2012, la Ville a rendu un hommage à une visionnaire des plus contemporaines : Mme Monique Savoie, présidente fondatrice et directrice artistique de la SAT.

En 2013, la Ville a célébré la mémoire des Filles du Roy, ces jeunes célibataires qui ont immigré en Nouvelle-France au 17^e siècle pour se marier.

En 2014, la Ville a proclamé Bâtiſseuses de la cité mesdames Berthe Chaurès-Louard (à titre posthume), pionnière du mouvement coopératif montréalais et Phyllis Lambert, Directeur fondateur émérite du Centre Canadien d'Architecture.

En 2015, pour souligner le 75^e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec et l'élection de la première femme à Montréal, mesdames Idola Saint-Jean (à titre posthume), pionnière de la lutte pour le droit de vote des femmes et Léa Cousineau, première femme à présider le comité exécutif à Montréal ont été honorées.

AXE 1 _ LA GOUVERNANCE

LES FEMMES DOIVENT POUVOIR PARTICIPER ACTIVEMENT À LA VIE POLITIQUE ET ÊTRE PRÉSENTES DANS TOUTES LES SPHÈRES DÉCISIONNELLES, TANT AU SEIN DES INSTANCES DE LA VILLE QUE DES INSTANCES OÙ LA VILLE NOMME DES REPRÉSENTANTES ET DES REPRÉSENTANTS.

L'atteinte de la parité demeure un objectif prioritaire pour la Ville de Montréal et l'Administration. La gouvernance paritaire est un signe d'une démocratie vivante. Rappelons cependant que la contribution égalitaire des femmes et des hommes va au-delà de l'égalité numérique. Elle implique la participation des femmes à la prise de décision, au partage du pouvoir. Si les femmes sont de plus en plus scolarisées, elles accèdent encore difficilement à des postes de gestion et à des fonctions électives. C'est pourquoi, au cours des dernières années, la Ville de Montréal a consenti de nombreux efforts afin que la représentation des femmes à des postes de cadres et au sein des différentes instances augmente. La présence des femmes au sein des conseils d'administration et dans différents postes de gouvernance constitue une valeur ajoutée incontestée et bien documentée. Les femmes représentent plus de la moitié de la population montréalaise; il est donc nécessaire qu'elles participent aux décisions et qu'elles puissent exprimer la diversité et la complémentarité des points de vue tout en favorisant une meilleure considération des enjeux spécifiques des femmes.

Montréal se positionne favorablement quant à la place occupée par les femmes au sein des instances politiques. La Fédération canadienne des municipalités a mis en place un comité de travail, en 2005, afin d'accroître la participation des femmes dans les gouvernements municipaux. L'objectif est d'atteindre 30 % de présence féminine d'ici à 2026. Montréal est déjà en avance sur ce plan. En effet, à l'heure actuelle, sur 103 élus, l'Administration municipale compte 43 femmes, soit 42 %. Par ailleurs, c'est à Montréal que le taux de femmes élues municipales est le plus élevé au pays. Afin d'intéresser un nombre accru de femmes à la politique municipale, la Ville de Montréal, en collaboration avec la Conférence régionale des élus de Montréal, le Conseil des Montréalaises et le Groupe Femmes, Politique et Démocratie, participe à l'organisation de SimulACTIONS, deux journées de simulation à la démocratie municipale montréalaise. Cette initiative sera réitérée au moins une fois d'ici les prochaines élections municipales, en 2017.

Afin de favoriser la conciliation entre les obligations personnelles et professionnelles des élu-e-s les séances du conseil municipal débiteront désormais une heure plus tôt pour se terminer aussi une heure plus tôt. Ce changement au Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) facilitera, notamment, la conciliation travail-famille des élu-e-s qui siègent au conseil municipal.

En ce qui concerne les postes de cadres, la Ville s'est engagée à appliquer un taux de nomination préférentielle, engagement qui se poursuivra dans les prochaines années. Il s'agit principalement d'accorder une préférence à une femme compétente au moins une fois sur deux. Préparer la relève et assurer la pérennité de nos actions demeure un enjeu important pour notre société.

Le Service des ressources humaines poursuivra les mesures d'accompagnement pour faciliter la progression de la carrière des femmes qui assument des fonctions de gestion et de coordination. Il s'agit de mesures d'accompagnement en matière de développement des compétences pour donner des chances égales à tous.

Les nominations à des conseils d'administration d'organismes entérinées par le comité exécutif, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération seront publiées sur une base trimestrielle permettant ainsi d'assurer un suivi et de connaître les nouvelles nominations dans les instances où la Ville de Montréal détient des sièges.

En adoptant la [Stratégie jeunesse municipale](#) en 2013, la Ville de Montréal confirmait son intention d'œuvrer de manière à augmenter la présence des filles et des jeunes femmes, notamment les femmes membres des communautés culturelles, au sein des structures décisionnelles. Dans cette optique, en partenariat avec le Conseil jeunesse de Montréal et le Forum jeunesse de l'île de Montréal, un portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés a été réalisé en 2014. La Ville travaillera étroitement avec ces partenaires au cours des prochaines années afin d'identifier des mesures à mettre en place pour augmenter, notamment, la présence des filles et des jeunes femmes au sein de ces différentes instances.

L'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes sera poursuivie. Au cours des prochaines années, les personnes élues, les gestionnaires et le personnel professionnel seront sensibilisés ou formés à cet outil de gouvernance.

Actions

Poursuivre les mesures d'accompagnement pour faciliter la progression de la carrière des femmes qui assument des fonctions de gestion et de coordination.

Responsable : Service des ressources humaines

Appliquer le taux de nomination préférentielle prévu au plan d'action en accès à l'égalité en emploi au moment de pourvoir un poste de cadre de direction.

Responsable : Service des ressources humaines

Publier, sur une base trimestrielle, la liste des nominations à des organismes entérinées par le comité exécutif, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération sur la page de diffusion proactive du portail officiel de la Ville de Montréal.

Responsable : Service du greffe

Identifier des mesures à mettre en place afin d'accroître la présence des filles et des jeunes femmes au sein des instances décisionnelles.

Responsable : Service de la diversité sociale et des sports

Sensibiliser ou former les personnes élues, les directions d'arrondissements, les gestionnaires et les professionnels à l'analyse différenciée selon les sexes.

Responsables : Service des ressources humaines et Service de la diversité sociale et des sports

Organiser deux journées de simulation à la démocratie municipale montréalaise destinées à des femmes intéressées à briguer un poste électif au niveau municipal.

Responsable : Service de la diversité sociale et des sports

AXE 2 _LA VILLE, EMPLOYEUR

LES FEMMES DOIVENT POUVOIR ACCÉDER À LA FONCTION PUBLIQUE MONTRÉLAISE, Y TROUVER UN MILIEU EXEMPT DE DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE ET Y PROGRESSER.

Avec ses 27 000 employés, la Ville de Montréal est le plus grand employeur de l'agglomération. À ce titre, elle est consciente de la responsabilité sociale qui lui incombe en matière d'emploi. C'est pourquoi elle s'efforce de prôner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Tel que stipulé dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, la Ville s'engage à « planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi. »

Les femmes représentent l'un des cinq groupes visés par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics. Les autres groupes sont : les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées. Les femmes constituent actuellement 38 % de l'ensemble de la fonction publique montréalaise. Et pour accélérer le redressement, la Ville de Montréal a adopté le Plan d'action triennal en accès à l'égalité en emploi 2013-2015.

S'il est incontestable que l'égalité en emploi entre les femmes et les hommes a progressé au cours des dernières décennies, il existe tout de même des sphères où les femmes peuvent, encore aujourd'hui, être victimes de préjugés et de stéréotypes qui les limitent dans leur choix de carrière. C'est pourquoi des efforts sont déployés par la Ville pour favoriser l'embauche de femmes dans des corps de métiers où elles sont moins nombreuses. Le recrutement des femmes chez les cols bleus constitue une préoccupation importante pour le Service des ressources humaines qui continuera de mettre en place de nombreuses mesures.

En ce qui concerne la situation particulière des pompières, la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie a déjà entamé des actions afin d'agir rapidement. Ces douze (12) actions toucheront principalement le recrutement, l'aménagement des lieux de travail de même que la cohabitation harmonieuse entre collègues.

La discrimination systémique

La discrimination systémique est une forme de discrimination qui relève d'un système, c'est-à-dire d'un ordre établi provenant de pratiques volontaires ou non, neutres en apparence, mais qui donne lieu à des écarts salariaux entre les emplois traditionnellement occupés par les hommes et ceux traditionnellement occupés par les femmes.

Source : Commission sur l'équité salariale du Québec

Actions

Modifier les rapports d'information de gestion en accès à l'égalité en emploi pour la production de données genrées.

Responsable : Service des ressources humaines

Rappeler aux gestionnaires les bonnes pratiques d'accueil et d'intégration de façon à soutenir les engagements pris par les arrondissements et services dans le cadre du plan d'action à l'égalité en emploi.

Responsable : Service des ressources humaines

Appliquer le taux de nomination préférentielle prévu au plan d'action en accès à l'égalité en emploi pour les femmes dans les emplois de cadres de direction, de policiers et de cols bleus.

Responsable : Service des ressources humaines

Établir des partenariats avec des organismes œuvrant auprès des femmes issues de l'immigration afin d'accroître le nombre de postulantes pour les emplois majoritairement masculins.

Responsable : Service des ressources humaines

Déployer des outils pour favoriser le développement professionnel, encourager la formation, et le mentorat.

Responsable : Service des ressources humaines

Concevoir un programme de recrutement et de développement de nouveaux contremaîtres visant notamment à faire connaître ces emplois et à susciter l'intérêt de candidates.

Responsable : Service des ressources humaines

Réaliser une campagne d'affichage dans les milieux de travail des cols bleus pour favoriser la mixité en emploi et l'intégration des femmes.

Responsable : Service des ressources humaines

Prendre des mesures spécifiques concernant la situation particulière des pompières, notamment en ce qui concerne le recrutement, l'aménagement des lieux de travail et les relations de travail harmonieuses.

Responsables: Service des ressources humaines, Service sécurité incendie

AXE 3 _LES SERVICES AUX CITOYENNES

LES SERVICES MUNICIPAUX DOIVENT TENIR COMPTE DES RÉALITÉS ET DES DIFFÉRENCES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET OFFRIR UN ACCÈS ÉQUITABLE ET RÉEL AUX FEMMES DE TOUS ÂGES ET DE TOUTES ORIGINES.

Offrir des services adaptés à l'ensemble de la population constitue la mission première de la Ville. Les femmes représentent près de 52 % de la population montréalaise; améliorer l'offre de service globale de la Ville pour mieux répondre aux besoins des femmes demeure un enjeu constant. La Ville de Montréal, avec l'appui de ses arrondissements et des organismes partenaires, s'est engagée à offrir des services adaptés aux réalités vécues par les Montréalaises et à améliorer son offre de services globale pour répondre aux besoins spécifiques des femmes. La qualité de vie des Montréalaises ira en s'accroissant au fur et à mesure que leur accès aux différents services sera facilité. Cet axe couvre, de manière très large, un ensemble de services offerts à la population.

Les enjeux liés à la sécurité des femmes en ville ont, depuis toujours, constitué un axe majeur de l'accès des femmes à la ville. À ce titre, des efforts seront consentis à la prévention des violences intrafamiliales liées à l'honneur, à l'exploitation sexuelle et à la prévention de l'adhésion des jeunes filles aux gangs de rue. L'aménagement des lieux publics afin de les rendre rassurants et sécuritaires demeure aussi une préoccupation constante. C'est pourquoi le Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire, basé sur les six principes d'aménagement sécuritaire, sera actualisé. La Direction de l'urbanisme intégrera par ailleurs les principes de l'aménagement urbain sécuritaire à ses documents de planification.

Afin de répondre de manière adéquate aux besoins spécifiques des femmes et des hommes, l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes sera maintenue. Parmi les secteurs concernés, notons des programmes de loisir culturel ou des projets de revitalisation urbaine intégrée. Par ailleurs, un répertoire de ressources répondant aux besoins ciblés des femmes sera créé. Il permettra, entre autres, d'outiller les bibliothécaires-médiateurs en leur permettant d'avoir accès à des ressources diverses et adaptées aux besoins des femmes et à leur milieu.

En matière d'itinérance des femmes, la Ville de Montréal est consciente de la situation préoccupante que vivent les ressources d'hébergement d'urgence pour les femmes et demeure vigilante. Elle continuera d'apporter son soutien financier à ces organismes qui offrent des services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi aux femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. De plus, les méthodes utilisées lors du dénombrement des personnes en situation d'itinérance permettront de rejoindre les femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et de documenter leur réalité, différente de celle des hommes.

La Direction de l'habitation favorise le développement et le maintien en bon état d'une offre de logements diversifiée – notamment du logement social et communautaire, des copropriétés abordables, des habitations pour familles – pour répondre aux besoins de l'ensemble de la collectivité montréalaise. De façon générale, les programmes en habitation de la Ville de Montréal rejoignent bien les femmes, quelle que soit leur situation socioéconomique : par exemple, elles sont bien représentées parmi les bénéficiaires de subventions pour l'acquisition d'une propriété et sont également très présentes dans les logements sociaux. Il importe de souligner que la Direction de l'habitation accorde une attention particulière aux projets qui ciblent des clientèles qui présentent des besoins aigus, comme les femmes en situation d'itinérance ou les femmes victimes de violence conjugale.

Actions

Créer un centre intégré pour les victimes d'exploitation sexuelle du Grand Montréal métropolitain (CIVES-MM)

Responsable : Service de police de la Ville de Montréal

Sensibiliser les policiers aux violences intrafamiliales liées à l'honneur

Responsable : Service de police de la Ville de Montréal

Prévenir l'adhésion des jeunes filles aux gangs de rue en soutenant des projets de développement social leur étant destinés

Responsable : Service de la diversité sociale et des sports

Actualiser le Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire

Responsable : Service de la diversité sociale et des sports

Intégrer des principes, orientations ou objectifs en matière d'aménagement urbain sécuritaire dans les documents de planification de la Direction de l'urbanisme

Responsable : Direction de l'urbanisme

Mettre en œuvre des projets destinés aux citoyennes de Montréal afin de développer leurs connaissances en matière de logement

Responsable : Direction associée – Bibliothèques

Élaborer un répertoire de ressources dans le but de répondre aux besoins ciblés des femmes

Responsable : Direction associée – Bibliothèques

Réaliser un dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal qui tient compte de l'analyse différenciée selon les sexes

Responsable : Service de la diversité sociale et des sports

Intégrer l'analyse différenciée selon les sexes dans les projets de revitalisation urbaine intégrée soutenus dans le cadre de l'entente Réaliser Montréal 2025

Responsable : Service de la diversité sociale et des sports

Sensibiliser ou former les organismes communautaires et les employés municipaux œuvrant auprès des personnes immigrantes à l'analyse différenciée selon les sexes

Responsable : Service de la diversité sociale et des sports

Collecter des données sur la participation différenciée selon les sexes aux programmes de loisir culturel du Service de la culture (*Inclusion et innovation, Artistes-animateurs en milieu de loisir, Artistes amateurs de 55 ans et plus, Soutien à la création numérique pour les 13-17 ans*)

Responsable : Bureau du loisir

Consolider les trois projets Femmes-relais et déployer ce modèle d'intervention dans deux autres milieux de vie

Responsable : Service de la diversité sociale et des sports

Favoriser le développement et le maintien d'une offre de logements diversifiée pour répondre aux besoins de l'ensemble de la collectivité montréalaise

Responsable : Direction de l'habitation

Sensibiliser les arrondissements à l'analyse différenciée selon les sexes et les inviter à l'intégrer dans au moins un projet d'aménagement urbain

Responsable : Service de la diversité sociale et des sports

Exiger des organismes soutenus dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales qu'ils tiennent compte des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes dans leurs interventions

Responsable : Service de la diversité sociale et des sports

Intégrer l'analyse différenciée selon les sexes dans les projets de revitalisation urbaine intégrée soutenus dans le cadre de l'entente Réaliser Montréal 2025

Responsable : Service de la diversité sociale et des sports

AXE 4 LES FEMMES, MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'APPORT DES MONTRÉALAISES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DOIT ÊTRE ÉGAL À CELUI DES MONTRÉALAIS. UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES FEMMES S'AVÈRERA UN AVANTAGE POUR MONTRÉAL ET POUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES MONTRÉALAISES.

L'intégration économique des femmes est un indicateur du développement d'une société tout comme l'un des plus importants leviers de l'égalité entre les femmes et les hommes. À Montréal, la place des femmes dans l'économie se fait de plus en plus grande, notamment grâce à des initiatives mises en place par les différents paliers gouvernementaux et par les organismes communautaires.

La présence des femmes au sein d'organismes à caractère économique passe aussi par leur représentativité au sein des conseils d'administration de ces organismes. C'est pourquoi la Ville de Montréal inclura, à nouveau, dans son entente 2015-2018 avec les six nouveaux Centres locaux de développement (CLD), une clause portant sur la participation égalitaire des femmes et des hommes au sein de leurs conseils d'administration. Dans cette optique, la Ville vise une augmentation annuelle de 10% du nombre de femmes présentes dans ces conseils d'administration, indépendamment des dates de renouvellement des conseils d'administration.

Actions

Inclure une clause visant la participation égalitaire des femmes et des hommes dans les conseils d'administration des CLD dans la nouvelle entente 2015-2018 entre la Ville et les CLD

Responsable : Service du développement économique

Augmenter de 10 % par année le nombre de femmes présentes dans les conseils d'administration des CLD

Responsable : Service du développement économique

Les Centres locaux de développement (CLD)

Les CLD sont d'importants leviers du développement économique local. Ils offrent des services de première ligne d'accompagnement ou de soutien technique ou financier auprès des entreprises du secteur privé et de l'économie sociale et des entrepreneurs potentiels ou déjà en activité.

AXE 5 _ LES MONTRÉALAISES SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

LES ENGAGEMENTS DE MONTRÉAL SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE DOIVENT REFLÉTER SON ENGAGEMENT ENVERS LES MONTRÉALAISES QUI SAURONT À LEUR TOUR LES RELAYER ET LES FAIRE VALOIR.

Chaque année, la Ville de Montréal accueille de nombreuses délégations internationales venues rencontrer des représentantes et représentants de l'Administration municipale à la recherche de nouvelles pratiques dans divers domaines touchant la vie municipale. Très souvent, ces délégations souhaitent discuter des actions de la Ville en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est pourquoi la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* continuera de leur être présentée. Par ailleurs, la politique sera aussi promue lors des missions effectuées à l'étranger par le maire et des personnes élues.

À la suite du séisme qui a dévasté Haïti en 2010, la Ville de Montréal, par l'entremise du Programme de coopération municipale Haïti-Canada, apporte un soutien à la reconstruction du pays. Dans le cadre de ce programme, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes est primordiale et fait l'objet d'un travail de promotion au sein des différentes instances haïtiennes. Dans les prochaines années, le Bureau des relations internationales consolidera son engagement à la stratégie de l'égalité des femmes et des hommes au sein de ce programme. De plus, la Ville de Montréal favorisera le développement de toute approche de collaboration internationale en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Actions

Promouvoir la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* lors des missions internationales du maire et des personnes élues.

Responsable : Bureau des relations internationales

Promouvoir la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* lors de l'accueil de délégations internationales.

Responsable : Bureau des relations internationales

Consolider l'engagement du Bureau des relations internationales de la Ville de Montréal à la stratégie de l'égalité des femmes et des hommes du Programme de coopération municipale Haïti-Canada.

Responsable : Bureau des relations internationales

CONCLUSION

L'exercice véritable de la démocratie et le développement de notre ville, aux plans économique, social, politique et culturel sont tributaires de l'égalité entre toutes les citoyennes et tous les citoyens. L'adoption de la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* est venue en renforcer et confirmer l'importance.

Ce plan d'action est un autre pas dans cette direction. Malgré tous les efforts consentis au cours des dernières années, nous sommes conscients, toutes et tous, du chemin qu'il reste à parcourir. Les défis demeurent nombreux et la Ville doit porter une attention particulière aux problématiques émergentes. Elle demeurera vigilante quant aux iniquités existantes ou qui peuvent apparaître et continuera à combattre les sources de disparité ou de discriminations.

Chacune des actions inscrites dans ce plan d'action témoigne de la volonté des services de la Ville de Montréal d'agir en adéquation avec les valeurs contenues dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*. Elles permettront, à terme, de favoriser la participation pleine et entière des femmes au plan économique, politique, culturel et social. Elles faciliteront la marche de Montréal vers l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie publique de façon soutenue.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION

Coordination

Le Service de la diversité sociale et des sports assurera la coordination de ce plan d'action et la mise en œuvre de certaines actions spécifiques. Chaque action présentée dans ce plan est sous la responsabilité d'un service ou d'une direction nommément cités qui sera imputable des réalisations.

Reddition de compte

Comme indiqué dans la politique, un bilan d'implantation bisannuel de ce plan d'action sera présenté. Il permettra de suivre l'évolution des actions proposées.

Crédits

Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal – Plan d'action 2015-2018 est une publication du Service de la diversité sociale et des sports, réalisée en collaboration avec les services, directions et arrondissements de la Ville de Montréal – 2015

Renseignements

Salwa Majouji
Conseillère en développement communautaire
Service de la diversité sociale et des sports
514 872-9728
salwa.majouji@ville.montreal.qc.ca

Le présent document est disponible sur le site www.ville.montreal.qc.ca/egalite

